



Arrêté du Maire n° 2020/7093

Autorisation de stationnement route de Lézeaux au droit du Carmel
Le dimanche 20 septembre 2020 de 13h à 18h
En raison de la porte ouverte du site du Carmel à la population
Organisé par la Ville de Saint-Pair-sur-Mer

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement de la porte ouverte du site du Carmel organisée par la Ville de Saint-Pair-sur-Mer, le dimanche 20 septembre 2020 de 13h à 18h.

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de la porte ouverte du site du Carmel au public, organisée par la ville de Saint-Pair-sur-Mer, le dimanche 20 septembre 2020 de 13h à 18h.
Il est nécessaire d'autoriser le stationnement des véhicules légers sauf camping-cars sur le trottoir de la route de Lézeaux RD 21 dans le sens Saint-Pair-sur-Mer vers Saint-Michel-des-Loups.

Article 2 : Pour la sécurité des piétons et la circulation, le stationnement sera interdit route de Lézeaux RD 21 dans le sens Saint-Michel-des-Loups vers le centre-ville de Saint-Pair-sur-Mer entre la rue des Iris et le rond-point de la Médiathèque.

Article 3 : La matérialisation et la signalisation seront mises en place par les Services Techniques Municipaux de la Ville de Saint-Pair-sur-Mer.

Article 4 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le vendredi 4 septembre 2020

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

